

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois de juillet à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 04 juillet 2022, et affichée le même jour.

Secrétaire de séance : Céline Marelli

Début de la séance à 19h05

Présents :

Daniel Forrières, Mikaël Lancel, Francine Sedent, Christophe Bouthors, Céline Marelli, Roseline Hodin, José-Manuel Leriche, Véronique Meyer. David Hego

Excusés :

Sabrina Cardon, Julien Desfossez, Raphaël Canta

Non excusés :

Vincent Wiard, Damien Bardoux, Antoine Herman

Procurations :

Raphaël Canta donne procuration à Mikaël Lancel

Question 1**REAMENAGEMENT ET ENFOUISSEMENT DE LA RUE LOUIS PASTEUR –
PRESENTATION DES OFFRES PAR LA MAITRISE D'ŒUVRE PADE ET CHOIX
DE L'ENTREPRISE**

Une présentation nous est faite par la Maîtrise d'œuvre PADE.

Le Réaménagement et l'enfouissement de la Rue Louis Pasteur a été retravaillé afin de nous soumettre une offre les plus approprié à notre village.

Suite à l'appel d'offre 4 entreprises soumissionné :

- Leclerc TP
- Eiffage
- Descamps
- Lefebvre

Il en ressort après débat que seul L'entreprise Descamps à Caudry et l'entreprise la plus qualifié par rapport à nos besoins.

Le montant de base du marché est de 509 919.80 euros.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

S'offre à nous 3 options afin de mettre en avant les entrées de garage des différents propriétaires de la rue Louis Pasteur.

Option 1 : En grès d'Inde 13 068.20 euros H.T.

Option 2 : En béton lavé 25 976.30 euros H.T.

Option 3 : En pavé béton 23 081.80 euros H.T.

Nous validons l'option 1 soit pour un montant total de 522 988 euros H.T.

Option 1 : 08 Voix pour (M Forrières, M Lancel, Mme Sedent, M Canta, M Leriche, Mme Marelli, Mme Meyer, Mme Hodin)

Option 2 : 02 voix pour (M Hego et M Bouthors)

Une demande de prêt devra être faite pour ce projet.

Une réunion publique sera faite le 26 Août à 19h00 afin d'informer au mieux la continuité de notre projet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Question 2

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Aucune objection

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Question 3

SUBVENTION SOCIETE DE CHASSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'octroyer à la Société de Chasse de Cattenières une subvention de 300.00 euros pour l'année 2022.

Question 4

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Considérant que la commune doit organiser pour l'année 2023 les opérations de recensement de la population,

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement qui peut être soit un élu (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2022,
- Autorise Monsieur le maire à désigner cette personne par arrêté municipal.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(11 juillet 2022)

Question 5**QUESTIONS DIVERSES**

1) Mme Hodin nous fait part de son mécontentement, en effet elle tient à signaler que se sont toujours les mêmes personnes qui sont présentes aux différentes manifestations, elle aimerait que tous les conseillers s'investissent dans leurs rôles pour lesquels ils ont été élus.

2) M Leriche demande où en est l'étude du dossier sur la gestion du périscolaire. M Bouthors répond que l'étude est en cours et que le chiffrage devrait être fini pour septembre 2022.

3) M Bouthors nous informe du changement des déclarations entre Aril et la Caf. Un changement entre la commune d'Estourmel et Aril devra être fait également afin d'uniformiser la tarification et ainsi éviter à notre commune des coûts supplémentaires qui ne devraient pas nous être facturés.

Fin du conseil à 21h15

M Forrières, Président



Mme Marelli, secrétaire de séance

